

LETTRE D'INFORMATION - Septembre 2022

Mesdames, Messieurs,
Chères, Chers Membres de l'APEGE,

Après plusieurs années d'une certaine tranquillité par rapport au renchérissement des biens et services - certes relative car les situations financières personnelles sont très diverses-, 2022 nous a mis devant tout une série de réalités et problèmes qu'aucun augure n'avait annoncé au début de l'année: guerre en Ukraine, réalité sensible du réchauffement climatique, perspectives de rationnement des énergies, augmentation des coûts de la santé (conséquence de la pandémie du covid !) etc.

L'APEGE n'a pas pour mission de vouloir agir directement, faute de pouvoir effectif, par rapport à ces grands problèmes mais l'une de leurs conséquences nous touche directement: le retour du renchérissement, autrement dit, la diminution du pouvoir d'achat.

Cette lettre est consacrée principalement aux conséquences du redémarrage de l'inflation. Nous vous en souhaitons une bonne lecture et serions heureux de connaître vos réactions.

Robert Pattaroni, président de l'APEGE

>> Comment est mesuré le renchérissement?

Par l'indice des prix à la consommation (IPC), dont la base est suisse, qui existe depuis 1922 et a connu 11 révisions, la dernière en 2020, Son but: mesurer l'évolution des biens et services de consommation courante. A noter: les loyers des logements sont compris dans le calcul de l'indice, mais pas les primes des assurances maladie, considérées comme un bien ou un service pas comme les autres.

A Genève, nous avons l'avantage d'avoir un indice genevois, calqué sur la méthodologie suisse mais avec des prix relevés uniquement à Genève. Il est intéressant de présenter quelques données significatives:

- du 1^{er} janvier 2014, date de la création de la CPEG, à fin décembre 2021, la variation de l'IPC (le renchérissement) a été de **+1,2 %**

Pourquoi si peu? Parce que durant cette période de 8 ans et 8 mois, il y a eu 3 années où le renchérissement a été positif (faiblement), 3 années où il a été négatif et 2 années où il a été nul, mais du 1^{er} janvier 2014 à fin août 2022, le renchérissement a été de **+ 4,1 %**

augmentation due essentiellement à l'année en cours, qui voit le redémarrage du renchérissement !

- autre repère: d'août 2021 à août 2022 **+ 3,1 %**

Conclusion: si les pensions devaient être indexées, selon la formule de l'Etat, soit selon la variation de l'indice d'octobre 2021 à octobre 2022, on peut prévoir une augmentation de l'ordre de **+ 3,0 à 3,5 % !**

A noter que la loi fédérale qui régit les caisses de pension ne prévoit **aucune indexation automatique des pensions**, la décision étant du ressort du comité de la CPEG qui peut accorder, à bien plaisir, une indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et pour autant que la situation de la caisse le permette !

>> Dans ce contexte, que fait l'APEGE?

Plusieurs membres de l'APEGE ont manifesté leur inquiétude face à la perte de leur pouvoir d'achat et ont interpellé à plusieurs reprises ses responsables.

Jusqu'à ce jour, malgré des demandes réitérées du représentant des pensionnés -il n'y en avait qu'un à l'époque- au comité de la CPEG, celle-ci n'a jamais donné son accord à une amélioration de nos pensions.

Compte tenu de la situation actuelle, le comité de l'APEGE a décidé de réagir auprès du comité de la CPEG, en relevant en même temps certaines dispositions prises par ce comité qui laissent à penser qu'il

ne serait pas déjà disposé à trouver une solution, telle l'indexation ou, au moins, une allocation de compensation du renchérissement.

Vous pouvez prendre connaissance (en cliquant sur ce [lien](#)) de la lettre envoyée au président du comité de la CPEG

Comme il est indiqué, nous attendons une réponse claire au sujet de l'indexation de nos pensions. Lors de la dernière assemblée des délégués, des représentants de l'APEGE et du SSP ont réclamé et obtenu, non sans peine, la tenue d'une nouvelle assemblée des délégués qui se tiendra le jeudi 17 novembre, avec un point à l'ordre du jour: l'indexation. A cette date seront connus, d'une part, le projet de budget de l'Etat, avec ou non une proposition d'indexation pour le personnel, et, d'autre part, l'IPC d'octobre 2022, ce qui permettra de connaître quel a été le renchérissement de l'année écoulée (d'octobre 2021 à octobre 2022). Nous avons insisté à maintes reprises pour que la CPEG entre en matière sur une indexation, notamment pour les petites pensions qui ne permettent plus de vivre dignement. Nous avons aussi rappelé aux instances décisionnaires de la CPEG qu'une décision négative de leur part, malgré l'augmentation importante de l'inflation cette année, poussera certains.es de nos membres parmi les moins favorisé-e-s à devoir recourir à l'aide de l'Hospice général, ce qui est particulièrement humiliant pour des personnes ayant travaillé au service de l'Etat.

A ce jour, nous craignons que les réserves énoncées dans le nouveau règlement de la CPEG relatif à l'indexation des pensions (en cliquant sur ce [lien](#)) empêchent pratiquement toute décision favorable à une amélioration de nos pensions.

La décision d'une éventuelle indexation ou adaptation de nos pensions dépend donc plus que jamais d'une action ferme des pensionné-e-s, en lien avec les actif-ve-s qui réclament aussi une indexation de leurs salaires bloqués depuis plusieurs années.

Pour terminer, il est intéressant de savoir que la Ville de Lausanne, dès le 1^{er} septembre de cette année, a indexé les salaires de + 2,87% (!). A Genève, les TPGE, également depuis le 1^{er} septembre, ont indexé les salaires de 0,6% et ont versé une allocation de compensation de 400 fr. Certes, les syndicats sont insatisfaits et vont continuer d'agir pour augmenter ces modestes acquis.

Dernières nouvelles, le projet de budget 2023 de l'Etat est arrivé: déficit de 420 millions de fr, croissance des charges de + 3,7%, création de 488 postes et, pour le personnel: pas d'annuité car le Conseil d'Etat avait prévu de l'accorder 1 année sur 2 et elle a été versée l'an dernier, indexation de + 1,35%, soit la moitié du renchérissement estimé à fin octobre 2022 (+2,7%).

Or le renchérissement sera très probablement plus élevé, comme indiqué ci-dessus, soit entre +3,0 et + 3,5%, voire plus..

Chères et chers pensionné-e-s: pour obtenir une indexation des pensions ou au moins en partie, voire, à défaut, une allocation de compensation... il va falloir s'engager et le comité, comptant sur votre soutien, le fera! Et aura aussi besoin de vous tous. Nous vous informerons, en temps utile, des actions qui pourront être entreprises.

>> Quelques brèves informations complémentaires

Enfin un lieu fixe pour notre secrétariat

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons trouvé un petit bureau dans la Maison Dufour, rue de Contamines 9A (maison un peu en retrait par rapport à la rue, dans un grand parc) où Jean-Marie Mellana, notre secrétaire à temps très partiel, y travaillera. Une permanence téléphonique y sera organisée prochainement pour vous renseigner. Vous recevrez en temps opportun les modalités de cette future permanence.

Activités de Culture et Loisirs, septembre 2022

Nous vous informons qu'il y a encore quelques places disponibles pour la visite de la Fondation Bodmer (après-midi du 8 novembre 2022) et pour le café conférence avec Robert Jordan (après-midi du 29 novembre). Pour plus de détails et vous inscrire il faut aller sur notre site: <https://apege.ch/culture>.

La vente de billets subventionnés a repris à partir du mois août et a rencontré un très grand succès. Plus de la moitié des billets proposés sont malheureusement déjà réservés. Allez vite sur notre site pour voir ce qui reste disponible sous: billetterie.apege.ch.

Enfin, comme déjà annoncé, un groupe de soutien informatique répond à vos questions, soit en adressant une question à: <https://apege.ch/informatique>, soit en venant poser votre question le premier lundi du mois de 9h à 11h à la cafeteria 1^{er} étage de MParc à la Praille, 32 avenue Vibert.

Nous travaillons d'ores et déjà sur le programme «Culture et Loisirs» pour 2023 et nous vous tiendrons informés en janvier 2023.